

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le **10 novembre 2014**, à la salle Bonne Entente à 20 heures. Cette assemblée est convoquée par monsieur le maire Mario Grenier et madame la secrétaire Ginette Roger. Chacun est averti par courrier électronique. Les conseillers suivants sont présents : Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent.

A l'ordre du jour les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Discours du maire
3. Embauche de l'inspecteur municipal
4. Salaires des employés municipaux
5. Immobilisations pour 2017
6. Intérêt sur les versements de taxes
7. Tarification supplémentaire des ordures pour 2015
8. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 134-2014

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Le maire, monsieur Mario Grenier fit son discours annuel. Aucune question n'a été posée.

Résolution numéro 135-201

Embauche de l'inspecteur municipal

Attendu que nous devons embaucher un inspecteur municipal en remplacement de monsieur Gaétan Bilodeau qui prendra sa retraite, que le processus d'embauche est terminé, que le comité de sélection a recommandé la candidature de monsieur Pierre Croteau, il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau d'embaucher monsieur Pierre Croteau comme inspecteur municipal, qu'il débutera son travail à la municipalité le 1^{er} décembre 2014.

Résolution numéro 136-2014

Salaires des employés

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité d'augmenter de 1.6 % les salaires des employés de la municipalité, soit la secrétaire, l'inspecteur municipal, le préposé aux travaux extérieurs, que la directrice générale soit à un taux horaire de \$ 25/heure que pour les pompiers volontaires, les salaires pour les pratiques et les interventions soient versés de la façon suivante ; le chef pompier à \$ 20/ heure, les officiers à \$18.50 / heures et les autres pompiers à \$ 17 /heures ; que la formation reliée aux pompiers soit au taux du salaire minimum ; que le tout soit effectif à partir du 1er janvier 2015.

Les membres du conseil ont travaillé sur les immobilisations de 2017.

Résolution numéro 137-2014

Intérêt sur les versements des taxes

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de maintenir un taux d'intérêt de 18 % annuellement pour les comptes en souffrance, que les intérêts moins de \$ 5 soient annulés après le versement final en octobre.

Résolution numéro 138-2014

Tarifification supplémentaire des ordures pour 2014

Attendu qu'à certains endroits il y a plusieurs bacs d'ordures, qu'au site d'enfouissement, nous sommes facturés au tonnage, que les gens doivent faire plus d'effort au niveau du recyclage ; que pour les résidences ayant des bacs supplémentaires, une tarification supplémentaire est à prévoir ; il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité qu'un montant de \$ 50 de plus par bac, dans les circonstances suivantes soit facturé pour l'année 2015:

Maison : 1 Bac accepté, 2^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Ferme : 2 Bacs acceptés, 3^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Commerce : 2 Bacs acceptés, 3^e et suivant \$ 50 de plus/bac

Levée de l'assemblée à 22 heures 10 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 1^{er} décembre 2014.

Maire

Secrétaire-trésorière